

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.20/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

Le 18 mars 2025

DATE DE PUBLICATION :

28 MARS 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 23

Nombre de votants : 24

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ROSSI Patrick donne pouvoir à M. BRUN Fernand

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Jean-Luc SEIGNOBOS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

RECRUTEMENT DE MAÎTRES-NAGEURS DANS LE CADRE DE PIGNANS PLAGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en prévision de la saison d'Eté 2025, il est nécessaire de recruter des maîtres-nageurs dans le cadre de Pignans-plage pour la période du 01/06/2025 au 31/08/2025.

Il convient donc de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

A ce titre, 4 postes de maîtres-nageurs sont nécessaires pour encadrer les activités aquatiques (aquagym, apprentissage de la natation et surveillance piscine) dans le grade suivant :

- 4 éducateurs territoriaux des APS (Activités physiques et sportives) (Cat.B) pour exercer les fonctions de maîtres-nageurs à temps complet.

Il est précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2025,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 19/05/2025 au 31/08/2025 en application de l'article L.332-23-2^{ème} du Code Général de la Fonction Publique.

A ce titre seront créés au maximum 4 emplois dans le grade suivant : éducateurs territoriaux des APS (Cat.B) pour exercer les fonctions de maîtres-nageurs à temps complet.

Article 2 :

DE CHARGER Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Article 3 :

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 20 UNANIMITE

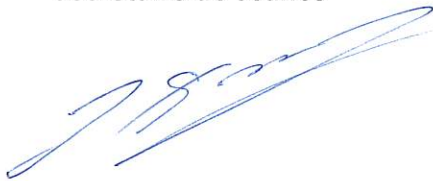
CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

**M. AIGUESPARSES Cédric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie, Mme
YZQUIERDO Laurence**

SEIGNOBOS Jean-Luc

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 083-218300929-20250324-DEL20_2025-DE

